



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

10^e Rallye National de LISIEUX

14 et 15 Septembre 2018

L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, La ville de LISIEUX
INTERCOM de LISIEUX – PAYS D'AUGE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa

Ouverture des engagements : Dès parution du présent règlement

Clôture des engagements : Lundi 3 septembre 2018 minuit

Parution du roadbook : Restaurant Le Grillon, 80 rue Henri CHERON à Lisieux, le 08 septembre de 9h à 20h, le 09 septembre de 9h à 13h
Le 14 septembre Parc des EXPOSITIONS de LISIEUX à partir de 8h

Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2 du présent règlement

Vérifications administratives : Le 14 septembre de 17h à 22h – Parc des Expositions de Lisieux
Le 15 septembre de **7h 45 à 9 h 45** – Parc des Expositions de Lisieux

Vérifications techniques : Le 14 septembre de 17h15 à 22h15 – Parc des Expositions de Lisieux
Le 15 septembre de 8 h 00 à 10h00 – Parc des Expositions de Lisieux

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 15 Septembre à 9h – Parc des Expositions de Lisieux

Publication des équipages admis au départ : Samedi 15 Septembre à 10h30 Parc des Expositions de Lisieux

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 15 Septembre 10h30–Hall du parc des Expositions
1^{ère} étape (conforme au règlement en vigueur FFSA)

Briefing écrit des pilotes : Remis lors des vérifications administratives

Départ (1^{ère} voiture) : Samedi 15 septembre à 10 h 30

Arrivée (1^{ère} voiture) : Samedi 15 septembre à 22 H 27

L'ordre des départs de la 2^{ème} section se fera d'après le classement provisoire de l'ES 1 (Hors pénalités)

Publication des résultats de la première ES et ordre de départ de la 2^{ème} SECTION : Samedi 15 septembre 14h
- tableaux d'affichage podium ACO et parc fermé au PC course

Vérification finale : Garage Lesieur Lisieux (taux horaire de 60€ TTC)

Publication des résultats du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final

Remise des prix : Samedi 15 Septembre 2018 – ½ heures après l'affichage du classement final dans le HALL du PARC des EXPOSITIONS

Pas de remise de prix en ESPECE, de nombreux LOTS et COUPES seront distribuées

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO PAYS NORMAND organise le 10e Rallye de LISIEUX en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie sous le numéro **44** en date du **21 juin 2018** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **534** en date du **10 juillet 2018**.

Organisateur technique et Comité d'Organisation

Ecurie Automobile de la Côte Fleurie – Mr Philippe MARTIN Licence N°1318-2787
Les membres de l'Ecurie Automobile Côte Fleurie et Serge MARIE (Mairie de Lisieux)

Secrétariat du Rallye : 29 Rue de la Girotière, 14130 Saint Gatiens des Bois
Adresse Courrier : BP 50062 14800 Deauville

Permanence du Rallye : PC course – Parc des EXPOSITIONS de LISIEUX du vendredi 15 septembre 8h à la fin du Rallye

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : MAWDSLEY Françoise – Licence n° 1653
Membres : CHRISTEL Claude - Licence n° 9367
LE MASLE Danielle – Licence n° 1087

Direction de course PC

Directeur de Course : LEFORESTIER Jean-Claude – Licence n°1756
Adjoint au PC Délégés aux ES : LEBEL Chantal – Licence n°4921
Adjoint au PC Délégés aux ES : OVIEVE Alain – Licence n°196080
Adjoint au PC Délégés aux ES : LEGRAND Guillaume – Licence n°220796

Directeurs de course délégués aux ES et Parcs

JOSSE Jean Denis - Licence n°134502
VARANGLE Lucien - Licence n°36384
DENIS Didier - Licence n°162362
JEANVRAIN Michel - Licence n°134502
HELIE Francis - Licence n°1752
CHANDELIER Patrice - Licence n°236181 (stagiaire)

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

MAWDSLEY Myriam – Licence n°11115

Commissaires Techniques :

Responsable : QUERU William - Licence n°14922
DECOUFLET Laurent - Licence n°33270
CORRIA DA COSTA Fabien - Licence n°212454
GUILLEUX Patrick - Licence n°55340
BOURNEX Jean Luc - Licence n°11351
BLOT William - Licence n°236179 (stagiaire)

Chronométrateurs :

JOSSE Béatrice - Licence n°54390
HENNEBOIS Laurent - Licence n°205961
VALLEE Cyril - Licence n°123878
LAUNAY Karine - Licence n°53487
GAILLARD Dominique - Licence n°53250
COUEDON Sylvain - Licence n°123698

Médecin chef : Dr (DOC 9 assistance médicale) –

Véhicule tricolore : GROUD Francis – Licence 8035

Véhicule damier : LEFORESTIER Edith - Licence n°1758

Véhicule autorités : MARTIN Philippe - Licence n°2787

Juges de Faits :

Classements et résultats : VOISIN Raphaël - Licence n°211834

1.2P. ELIGIBILITE

Le 10^e Rallye National de LISIEUX compte pour

Coupe de France 2019 coefficient 3
Trophée des Pilotes et Copilotes 2018 de l'A.C. O
Championnat de la Ligue Régional Automobile de Normandie des Rallyes 2018
Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2018
Trophée des Organisateurs / Écuries de l'A.C. O8 2018
Trophée des Commissaires A.C.O 2018

1.3P. VERIFICATIONS

ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet du Rallye

Vérifications administratives : Le 14 septembre de 17h à 22h – Parc des Expositions de Lisieux
Le 15 septembre de **7h 45 à 9 h 45** – Parc des Expositions de Lisieux

Vérifications techniques : Le 14 septembre de 17h15 à 22h15 – Parc des Expositions de Lisieux
Le 15 septembre de 8 h 00 à 10h00 – Parc des Expositions de Lisieux

Vérification finale : Garage Lesieur de Lisieux (taux horaire de 60€ TTC)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 10^e Rallye National de LISIEUX doit adresser sa demande d'engagement, dûment complétée, avant le **Lundi 3 Septembre 2018 minuit** (cachet de la poste faisant foi)

à

M. DULONG STEPHANE
14600 HONFLEUR
Tél. : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h)
E-mail : stephane.eacf@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants, sera publiée sur le site internet **du Rallye** dès le 5 Septembre 2018

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité obligatoire des organisateurs : 380€
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 760€

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et remplie conformément à la réglementation**

FORFAIT : Conforme au règlement standard FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives et aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.P ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée que dans le parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye
(Enceinte du parc des expositions)

4.3.2.1P

Seuls les véhicules porteurs du sticker remis aux vérifications administratives seront admis dans le parc d'assistance

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. identification des voitures Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 10^e Rallye National de LISIEUX représente un parcours total de 299.3 Kms, il est divisé en **3 sections** le samedi 15 septembre 2018

Il comporte **9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 111.3 kms.**

Les Epreuves spéciales sont : ES 1-4-7 = 9.1 kms
 ES 2-5-8 = 16.0 kms
 ES 3-6-9 = 12.0 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les : 8,9 et 14 septembre 2018 de 9h à 19h

Le nombre de passage est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués dans chaque ES. Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise côté passager.

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner Par le collège.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Départ 1^{er} Section : Conforme au règle-Standard FFSA.

Départ 2^{ème} Section d'après le classement provisoire de l'ES 1 (Hors pénalités)

Voir timing sur le site internet du Rallye

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires :
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Remise des prix : Samedi 15 Septembre 2018 – ½ heures après l'affichage du classement final dans le HALL du PARC des EXPOSITIONS

Pas de remise de prix en ESPECE, de nombreux LOTS et COUPES seront distribuées

Tous les commissaires recevront une récompense

www.ecurie-cote-fleurie.fr

Adresse Postale : E.A.C.F - BP 50062 - 14802 DEAUVILLE Cedex

E-mail : contact@cotefleurie.org ou stephane.eacf@orange.fr